
Budget Primitif 2025

Rapport de présentation

Table des matières

Introduction.....	3
1. Les grands équilibres du Budget 2025	4
1.1 Les recettes de fonctionnement	4
1.1.1 La fiscalité locale	5
1.1.2 Les dotations de l'Etat	6
1.1.3 Les dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle.....	8
1.1.4 Les subventions reçues	10
1.1.5 Autres recettes de fonctionnement	10
1.2 Les dépenses de fonctionnement	11
1.2.1 Les charges de personnel	12
1.2.2 Les charges à caractère général	12
1.2.3 Les subventions versées	13
1.3 Le financement des investissements	14
1.3.1 L'épargne nette	14
1.3.2 Les produits de cession	15
1.3.3 Les subventions d'investissement reçues	16
1.3.4 L'emprunt	16
1.4 Les dépenses d'investissement.....	19
1.4.1 Les dépenses d'équipement directes.....	19
1.4.2 Le remboursement de la dette	20
2. Un budget aux services des Maiziérois et des générations futures	21
2.1 Semer les graines pour les générations futures : « Maizières-lès-Metz : Nouvelle Génération »	21
2.2 Une commune investie dans la protection des citoyens	22
2.3 Œuvrer pour un environnement et un développement durable.....	22
2.4 Proximité et accompagnement des habitants	24
2.5 Un Plan Pluriannuel d'Investissement qui répond aux défis de demain	27

Introduction

Depuis le début du mandat, à chaque exercice son lot d'incertitudes qui conduit à l'élaboration d'un budget qui est le résultat d'un compromis entre la mise en œuvre des objectifs et des projets politiques du mandat et la maîtrise de l'évolution des indicateurs financiers.

Le budget 2025 n'échappe pas à cette règle, d'autant plus qu'il s'inscrit pleinement dans la phase de pic des dépenses d'investissement que connaissent toutes collectivités locales en seconde partie du mandat.

Le contexte de préparation du budget municipal pour 2025 s'inscrit dans un contexte politique et budgétaire national très instable, sans aucune visibilité sur le niveau de contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics. En effet, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025, présenté à la mi-octobre, prévoyait des mesures d'économies au détriment des collectivités de 5,5 milliards d'euros selon le gouvernement, et près de neuf milliards selon les associations d'élus, qui auraient impacté le budget de la ville de Maizières-lès-Metz.

La version adoptée de la Loi de Finances maintient une contribution des collectivités mais moins importante que celle prévue par le précédent gouvernement : 2,2 milliards d'euros contre les 5,5 milliards d'euros initiaux. La mise en place d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO) est prévu; toutefois, ses modalités de mise en œuvre ne sont pas connues, ni même si la Ville de Maizières-lès-Metz sera ou non impactée.

Grâce à une gestion rigoureuse et pragmatique menée ces dernières années, la commune a su faire face aux multiples crises qui ont marqué le paysage économique et social : gel des dotations de l'État, impacts durables de la crise sanitaire liée à la Covid-19, inflation généralisée et conséquences économiques du conflit en Ukraine. Malgré ces défis, la Ville affiche aujourd'hui une situation financière saine, avec une réserve de plus de six millions d'euros.

Ce résultat est le fruit d'une politique budgétaire responsable, combinant maîtrise des dépenses, optimisation des recettes et maintien d'un haut niveau d'investissement. Cette gestion anticipative témoigne de la vision des élus, soucieux d'assurer la pérennité financière de la commune tout en conservant une capacité d'action forte pour accompagner les projets structurants et répondre aux attentes des habitants.

Le Budget Primitif 2025 est conforme aux orientations budgétaires précédemment débattues et ses principaux indicateurs financiers sont les suivants :

	BP 2025
Dépenses réelles de fonctionnement	14 326 943,19 euros
Recettes réelles de fonctionnement, hors résultat reporté	15 349 923,00 euros
Dépenses de gestion courante (hors intérêts de la dette, charges spécifiques et dotations aux provisions)	14 105 775,00 euros
Intérêts de la dette (Article 66111)	205 900,00 euros

1. Les grands équilibres du Budget 2025

Malgré l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 qui a déstabilisé les projections financières de la ville, et l'épée de Damoclès qui pèse sur les collectivités quant à leur niveau de contribution au redressement des finances publiques, les équilibres financiers du budget 2025 de la Collectivité sont préservés.

La bonne gestion des exercices précédents rend possible le financement des dépenses d'investissement en hausse conformément au rythme de réalisation des projets du mandat, l'accélération de la rénovation de l'éclairage public et du patrimoine municipal tout en continuant à renforcer les politiques publiques prioritaires.

1.1 Les recettes de fonctionnement

<i>En milliers d'euros</i>	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Variation 2024/2020
Atténuations de charges	59	71	67	52	62	3
Produits des services et du domaine	527	616	761	806	846	319
Impôts et taxes	6 563	6 693	6 822	6 924	6 244	- 319
Fiscalité locale	4 441	3 633	3 842	4 131	4 865	423
Dotations et participations	1 246	1 766	1 884	1 806	1 885	639
Autres produits de gestion courante	96	96	116	109	176	80
Total produits de fonctionnement courant	12 933	12 875	13 493	13 828	14 077	1 145
Produits spécifiques (hors 775)	183	81	29	87	8	- 175
Reprises sur provisions	2	9	0	0	0	- 2
Total produits réels de fonctionnement	13 118	12 965	13 522	13 916	14 086	968
<i>Evolution (en %)</i>	2020/2019	2021/2020	2022/2021	2023/2022	2024/2023	Variation 2024/2020
Atténuations de charges	-6,0 %	20,8 %	-6,0 %	-22,5 %	18,9 %	4,6 %
Produits des services et du domaine	-30,0 %	16,9 %	23,5 %	5,9 %	5,0 %	60,5 %
Impôts et taxes	7,7 %	2,0 %	1,9 %	1,5 %	-9,8 %	-4,9 %
Fiscalité locale	1,7 %	-18,2 %	5,8 %	7,5 %	17,8 %	9,5 %
Dotations et participations	-0,5 %	41,8 %	6,7 %	-4,2 %	4,4 %	51,3 %
Produits de gestion courante	-0,5 %	-0,6 %	21,7 %	-6,3 %	61,4 %	83,2 %
Total charges de fonctionnement courant	2,4 %	-0,4 %	4,8 %	2,5 %	1,8 %	8,9 %
Produits spécifiques (hors 775)	107,5 %	-55,5 %	-64,9 %	204,7 %	-90,6 %	-95,5 %
Reprises sur provisions	s.o.	350,0 %	-100,0 %	s.o.	s.o.	-100,0 %
Total produits réels de fonctionnement	3,1 %	-1,2 %	4,3 %	2,9 %	1,2 %	7,4 %

Evolution des produits réels de fonctionnement entre 2020 et 2024

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025
Impôts directs locaux	4 581 000	4 354 103
Compensations fiscales	880 459	895 336
AUTRES TAXES	510 950	479 726
DOTATIONS	565 430	569 720
Dotation Forfaitaire	239 000	213 000
DSU	146 000	172 000
Dotation nationale de péréquation FNGIR	126 230	126 230
Droits de place	54 200	58 490
DOTATIONS INTERCOMMUNALES	6 117 594	6 108 545
SUBVENTIONS	494 763	1 829 093
CAF	351 740	465 342
Autres participations de l'Etat et FCTVA	69 323	67 007
Participations du Département	47 400	43 144
Autres participations	26 300	1 253 600
PRODUITS D'EXPLOITATION	927 336	1 061 400
Redevance périscolaire	345 000	365 500
Redevances à caractère culturel	147 000	155 200
Loyers et autres produits de gestion courante	195 227	140 068
Autres redevances, ventes et produits du domaine	240 109	400 632
ATTENUATION DE CHARGES	45 000	50 000
Reprise de provisions	-	2 000
Opérations d'ordre	3 281	10 000,00
Résultat antérieur reporté (R002)	5 799 782,63	6 036 948,57
TOTAL RECETTES	19 925 595,63	21 396 871,57

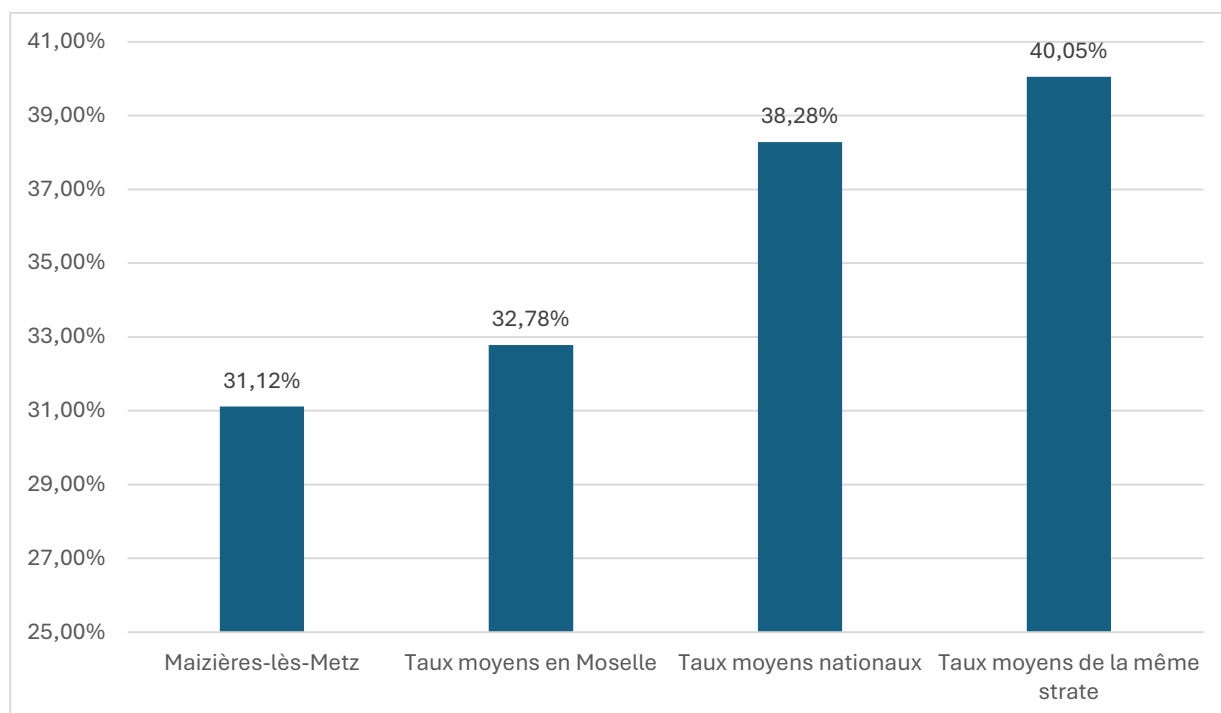
Evolution des recettes de fonctionnement entre le BP 24 et 25

1.1.1 La fiscalité locale

Le produit des impôts directs locaux (taxes foncières et d'habitation) est attendu à 4 354 103 euros, en hausse de 39 296 euros par rapport au produit notifié en 2024, avec des taux inchangés. L'inflation est le déterminant quasi-unique de la hausse, puisque les bases d'imposition des locaux d'habitation y sont indexées et vont mécaniquement augmenter en 2025 de plus 1,7 %.

Comme indiqué lors du Débat sur les Orientations Budgétaires du 7 mars dernier, les taux de la fiscalité locale ne connaîtront pas d'évolution pour l'année 2025.

Pour mémoire, les taux pratiqués à Maizières-lès-Metz sont plus bas que l'ensemble des moyennes de comparaison.



Comparaison des taux votées de la Taxe Foncière Bâtie (données 2022 et 2023)

Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est estimé, de façon prudente, à 240 000 euros contre 258 000 environ perçus en 2024.

Les produits attendus de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité et de la taxe sur la publicité extérieure sont ajustés suivant montants perçus en 2024, soit respectivement à 160 000 euros et 8 600 euros.

1.1.2 Les dotations de l'Etat

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est composée de trois éléments : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Il convient de souligner au préalable que l'enveloppe nationale des dotations versées par l'Etat aux collectivités n'a pas évolué de 2008 à 2024, à la suite du « gel des dotations » instauré dans l'objectif de redresser les finances publiques nationales.

En revanche, une augmentation puisée sur la Dotation Forfaitaire est constatée pour les dotations de péréquation à hauteur de 290 millions d'euros en 2024, à savoir 140 millions d'euros au titre de la DSU et 150 millions d'euros pour la DSR.

Ainsi, la DGF versée par l'Etat à la Ville de Maizières-lès-Metz a fortement diminué entre 2008 et 2017, essentiellement en raison de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) mise en place sur la période 2014-2017, mais aussi en raison de la péréquation mise en place par l'Etat entre les dotations (une hausse d'une dotation était forcément financée par une baisse d'une autre).

Depuis 2017, le niveau de la Dotation Forfaitaire s'est relativement stabilisé, et la Dotation de Solidarité Urbaine a connu une accélération de sa progression, poussée par une réforme des critères d'attribution qui a été favorable à la Ville et par une hausse chaque année de l'enveloppe de cette dotation au niveau national.

La répartition de la DGF répond aux mêmes règles que les concours d'Etat au sein d'une enveloppe donnée, les hausses, qu'elles soient mécaniques (variation de la population) ou décidées par le Législateur (hausse annuelle minimale de la DSU et de la DSR) sont financées par un écrêtement de la Dotation Forfaitaire des Communes (sous condition de potentiel fiscal) et par une réduction uniforme de la dotation de compensation des EPCI (dotation de compensation de la part salaire ou DCPS).

La Ville de Maizières-lès-Metz a une DGF composée de :

- La Dotation Forfaitaire, qui a connu une évolution négative de 5,2% (12 000 euros) entre 2023 et 2024.
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Le montant notifié a été de 144 678 euros en 2023 et il est de 161 207 euros pour l'exercice 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	11 510	11 621	11 822	11 919	11 920
PFI/hab	1 360.18	1 371.07	1 333.35	1 346.06	1 421.96
Effort fiscal	0.95	0.96	0.97	0.97	0.95
PF 4 taxes/hab	1 325.00	1 341.00	1 308.00	1 326.79	1 401.89
Dotation Forfaitaire (en milliers d'euros)	347	296	230	239	227
<i>Evolution annuelle</i>	-12.2%	-14.7%	-22.5%	4.2%	-5.2%
Dotation Forfaitaire par habitant	0.03 €	0.03 €	0.02 €	0.02 €	0.02 €
Ecrêtement dotation forfaitaire	-59 545	-61 854	-86 550	0	-12 625
Part dynamique pop	11 392	10 912	19 798	9 563	99
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	119	128	136	132	161
<i>Evolution annuelle</i>	9.1%	7.5%	6.6%	-3.2%	22.0%
Progression de la DSU	10	9	8	-4	29
Indice synthétique	1.0432	1.0465	1.0297	1.0183	1.0183
Rang	509	500	526	536	536
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	466	424	366	371	388
<i>Evolution annuelle</i>	-7.6%	-9.0%	-13.7%	1.4%	4.5%

Caractéristiques et évolutions de la DGF entre 2020 et 2024 (en milliers d'euros)

Concernant la Dotation Forfaitaire, il sera proposé d'ajuster la prévision 2025 au montant de 213 000 euros (soit une baisse de 13 000 euros par rapport au montant notifié et comparable à celle connue sur les dernières années). Il n'est pas possible à ce stade d'intégrer une prévision plus fine, car les principaux déterminants de l'évolution de cette dotation (impact de l'augmentation annoncée de l'enveloppe nationale mais maintien d'écritements pour financer la progression de la péréquation à l'échelle nationale) viennent d'être annoncés dans la Loi de Finances pour 2025.

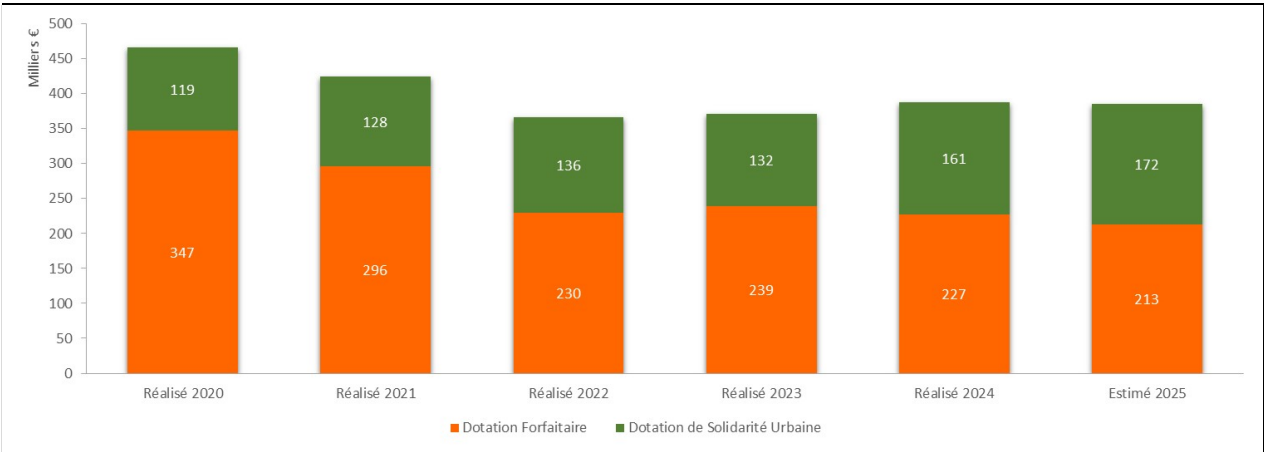
L'enveloppe globale de la DGF devait être abondée de 290 millions d'euros en 2025. Elle le sera de 150 millions d'euros dans la Loi de Finances Initiale, le financement de l'augmentation de la DSR et de la DSU continuant de se réaliser par prélèvement sur la Dotation Forfaitaire.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Estimé 2025
Dotation Globale de Fonctionnement	466 483.00	424 450.00	366 183.00	371 421.00	387 970.00	385 000.00
Dotation Forfaitaire	347 420.00	296 478.00	229 726.00	239 289.00	226 763.00	213 000.00
Dotation de Solidarité Urbaine	119 063.00	127 972.00	136 457.00	132 132.00	161 207.00	172 000.00
Variation en % DGF par an	-8 %	-9 %	-14 %	1 %	4 %	-1 %
Variation en % DGF sur la période	-	-9 %	-22 %	-20 %	-17 %	-17 %

Détail de l'évolution de la DGF entre 2020 et 2025 (estimation) en euros

S'agissant de la Dotation de Solidarité Urbaine, son montant a été estimé à 172 000 euros.

Aussi, avant promulgation de la LFI 2025, la DGF 2025 avait été estimé à un volume similaire à celui perçu l’année dernière à savoir 385 000 euros (387 970 euros perçus en 2024).



Evolution de la DGF entre 2020 et 2025 en euros (estimation)

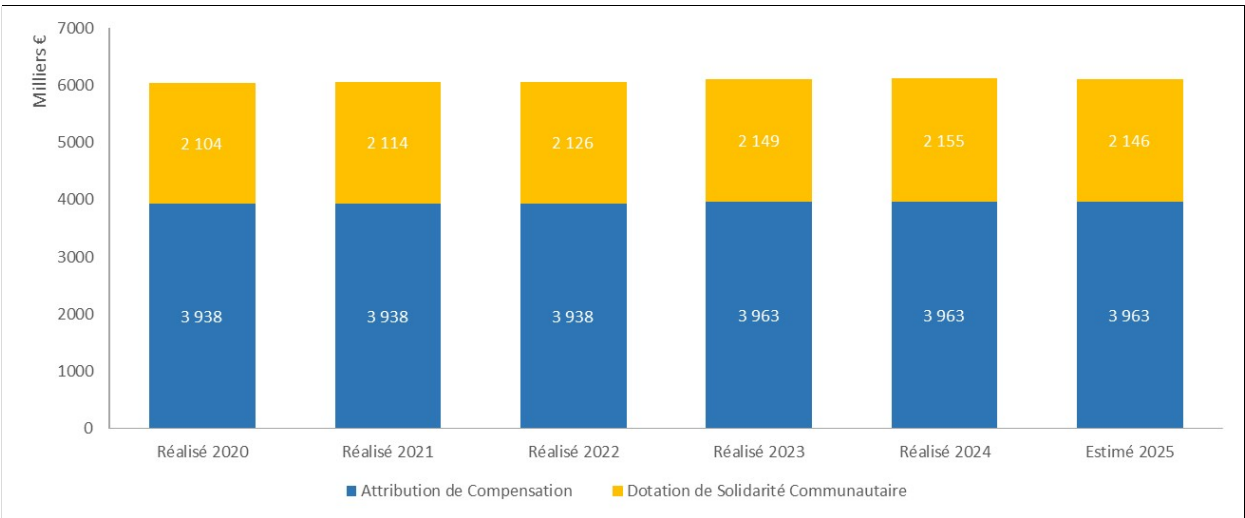
1.1.3 Les dotations de la Communauté de Communes Rives de Moselle

Les recettes provenant de la Communauté de Communes de Rives de Moselle sont composées de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

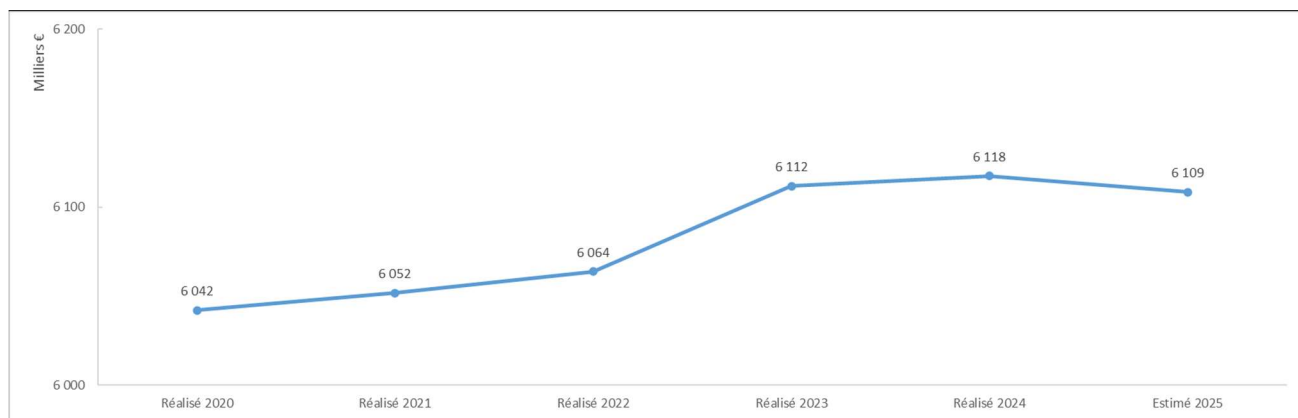
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Estimé 2025
Dotations intercommunales	6 042 116.66	6 051 889.66	6 063 792.66	6 111 837.04	6 117 594.04	6 108 545.00
Attribution de Compensation	3 938 050.66	3 938 050.66	3 938 050.66	3 962 675.04	3 962 675.04	3 962 675.00
Dotation de Solidarité Communautaire	2 104 066.00	2 113 839.00	2 125 742.00	2 149 162.00	2 154 919.00	2 145 870.00

Détail de l’évolution des dotations intercommunales entre 2020 et 2025 en euros (estimation)

Le montant estimé pour l’exercice 2025 devrait être comparable à celui perçu lors de l’année précédente. Ainsi, les dotations intercommunales devraient représenter 6 108 545 euros, composées de 3 962 675 euros au titre de l’Attribution de Compensation et de 2 145 870 euros au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire.



Evolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2020 et 2025 en milliers d’euros (estimation)



Courbe de l'évolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2020 et 2025 en milliers d'euros (estimation)

La Ville de Maizières-lès-Metz et son EPCI d'appartenance, la Communauté de Communes de Rives de Moselle, contribuent au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC), qui a été institué aux termes de l'article 144 de la Loi de Finances Initiale pour 2012.

Il s'agit d'un dispositif consistant à prélever les ressources de certaines intercommunalités et Communes afin de les reverser à d'autres moins favorisées. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Depuis 2018, les montants consacrés au FPIC s'élèvent à un milliard d'euros au niveau national.

Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un EPCI à fiscalité propre et de ses Communes membres. Notre ensemble intercommunal contribue au FPIC.

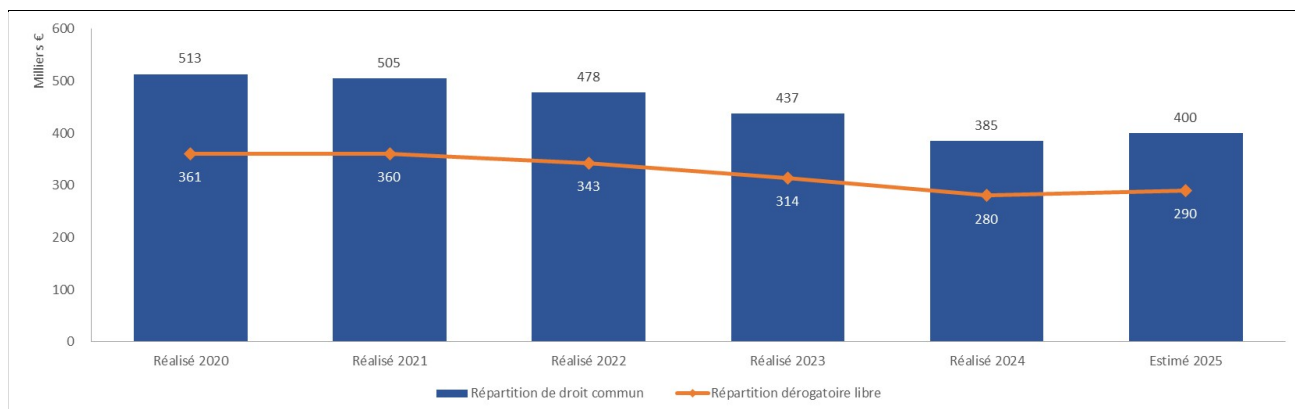
Le prélèvement, calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, est réparti entre l'EPCI et ses Communes membres dans le cadre d'une répartition dite de droit commun. Toutefois, depuis l'origine et par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI procède à une répartition alternative qui soulage l'effort contributif de la Ville de Maizières-lès-Metz.

	Plan national	% évolution national	Répartition de droit commun	% évolution Maizières-lès-Metz N à N-1	Répartition dérogatoire libre	% évolution Maizières-lès-Metz N à N-1
2020	1 milliard	0 %	513 446.00	-3.28 %	361 171.00	-2.86 %
2021	1 milliard	0 %	504 940.00	-1.66 %	360 119.00	-0.29 %
2022	1 milliard	0 %	478 452.00	-5.25 %	342 649.00	-4.85 %
2023	1 milliard	0 %	437 268.00	-8.61 %	314 181.00	-8.31 %
2024	1 milliard	0 %	385 011.00	-11.95 %	280 392.00	-10.75 %

Les grands équilibres du FPIC entre 2020 et 2024 et contributions de la Ville de Maizières-lès-Metz au fonds (montants en euros)

Concernant le FPIC, son niveau de ressources ayant été définitivement fixé à un milliard d'euros au plan national en 2025, Rives de Moselle ne devrait pas connaître d'évolution majeure de sa contribution. Dès lors, le montant du FPIC devrait être comparable à celui de l'exercice 2024 avec un montant estimé à 290 000 euros pour la Ville de Maizières-lès-Metz.

Le montant de la participation de la Ville à ce mécanisme est amoindri grâce à la répartition dérogatoire mise en place par la Communauté de Communes Rives de Moselle, qui assume ainsi la moitié de cette charge, donc une part plus large que ce que la répartition de droit commun lui imposerait.



Evolution du FPIC pour la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2020 et 2025 (estimé) en milliers d'euros – comparaison entre la répartition de droit commun et la répartition dérogatoire libre mise en place par la Communauté de Communes Rives de Moselle

1.1.4 Les subventions reçues

Les subventions attendues pour 2025 sont en hausse de 308,93% par rapport au budget 2024. Elles varient chaque année selon le financement des projets portés par la Commune.

Pour l'année 2025, la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) obtenus dans le cadre des travaux de rénovation de l'éclairage public extérieur, des écoles Pasteur et Brioux et du raccordement de ses bâtiments publics au réseau de chaleur urbain déployé sur la commune, permettra d'encaisser plus d'1,2 million d'euros sur l'exercice.

On y retrouvera aussi les aides habituelles de la Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle pour le périscolaire et les Activités de Loisirs Sans Hébergement (environ 424 700 euros).

1.1.5 Autres recettes de fonctionnement

Les autres taxes dont la taxe sur les pylônes (71 126 euros), les droits de place (58 490 euros), les droits de mutation (240 000 euros) sont inscrits en tenant compte des encaissements constatés sur les douze derniers mois et de la crise immobilière pour cette dernière.

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) était perçue jusqu'en 2023 par la Commune, qui pouvait en moduler le taux. La Commune perçoit depuis lors la part communale de l'accise sur l'électricité, une fraction de cette taxe perçue par l'Etat, sans possibilité de modulation locale. Cette recette est désormais versée sous forme de compensation et fixée par arrêté préfectoral. Elle est fixée à 160 000 euros, en baisse par rapport au BP 2024 afin de tenir compte du montant notifié.

Le chapitre 70 est en hausse de 25,8 % soit 190 000 euros entre le BP 2024 et le BP 2025. Cette hausse s'explique principalement par la prévision nouvelle de remboursements de frais de personnel et de fonctionnement qui seront versés par les Communes parties prenantes à la Police Coopérative créée au 1^{er} avril 2025, pour 90 200 € ; mais également par les recettes attendues des conventions signées avec ALCOME et CITEO (50 600 euros).

Les prévisions au chapitre *autres produits de gestion courante* diminuent de 55 000 euros par rapport au BP 2024, répercutant la hausse des franchises sur les contrats d'assurances qui laissent supposer une baisse des remboursements des sinistres inscrits dans ce chapitre.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Afin de maintenir son niveau d'épargne, la municipalité a décidé de poursuivre en 2025 la maîtrise de la progression des dépenses, par leur optimisation et la priorisation de leur développement sans remettre en cause toutefois la qualité des politiques publiques.

En milliers d'euros	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Variation 2024/2020
Charges à caractère général	2 935	2 889	3 309	3 706	4 359	1 424
Charges de personnel et frais assimilés	6 473	6 532	6 683	6 822	6 765	293
Atténuations de produits	364	360	343	425	388	24
Autres charges de gestion courante	975	970	877	895	1 114	139
Charges financières hors dette	0	0	0	3	0	0
Total charges de fonctionnement courant	10 746	10 750	11 212	11 850	12 626	1 880
Charges spécifiques	10	24	29	27	1	-9
Charges financières	84	71	59	85	227	143
Dotations aux provisions	17	0	0	2	0	-17
Total charges réelles de fonctionnement	10 857	10 845	11 300	11 964	12 854	1 996

Evolution des charges réelles de fonctionnement entre 2020 et 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025
SERVICES ADMINISTRATIFS ET RESSOURCES	8 567 925,00	8 853 774,00
Rémunérations, formations et indemnités des élus	7 563 230,00	7 653 240,00
Direction Générale	249 170,00	171 800,00
Moyens Généraux	667 871,00	919 124,00
Informatique (hors remboursement du service commun)	87 654,00	109 610,00
EPANOUISSEMENT ET RAYONNEMENT	1 119 307,00	1 142 520,00
Service culturel	116 150,00	115 150,00
Conservatoire	25 875,00	25 075,00
Médiathèque	45 092,00	45 230,00
Périscolaire et Extrascolaire	449 740,00	482 025,00
Jeunesse et Sports	47 350,00	22 450,00
Communication	180 140,00	173 330,00
Subventions culturelles et divers	89 960,00	119 260,00
Subventions sports	165 000,00	160 000,00
TECHNIQUE	2 024 400,00	2 233 502,00
Services techniques et espaces verts	2 024 400,00	2 233 502,00
PROXIMITE ET POPULATION	12 810,00	9 750,00
Etat-civil - Population	6 300,00	1 500,00
Police Municipale	6 510,00	8 250,00
SOLIDARITE ET AFFAIRES SCOLAIRES	856 295,00	1 076 669,00
Subvention au CCAS	400 000,00	650 000,00
Relais Petite Enfance	10 900,00	11 093,00
Emploi – Prévention - Santé	21 400,00	22 080,00
Affaires scolaires	423 995,00	393 496,00
FINANCES	7 344 858,63	8 063 024,02
Charge de la dette et autres frais financiers	236 804,32	213 107,19
Fonds de péréquation intercommunal et communal	425 000,00	400 000,00
Contribution aux syndicats intercommunaux	21 150,00	22 500,00
Divers	6 661 904,31	7 445 049,38
TOTAL DEPENSES	19 925 595,63	21 396 871,57

Présentation des dépenses de fonctionnement par domaines d'intervention ou par services – comparatif BP 2024/BP 2025 - montants en euros

1.2.1 Les charges de personnel

L'année 2025 sera marquée par des évolutions réglementaires significatives, s'imposant à la Ville de Maizières-lès-Metz :

- La hausse d'un point des cotisations URSSAF au 1er janvier : le coût de cette mesure est estimé à 23 526 euros.
- La hausse de trois points du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) : le coût de cette mesure est estimé à 94 102 euros en 2025, et impactera à la hausse la masse salariale pendant les 4 années à venir : de nouvelles hausses de 3 points/an seront mises en place entre 2026 et 2028 (12 points au total).

Le budget primitif prend également en compte les évolutions statutaires plus « classiques » telles que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), évalué à 48 313 euros.

Le plan d'optimisation des dépenses de personnel sera poursuivi, les principales mesures concernent la réinterrogation du besoin de remplacement à l'occasion de chaque départ en mettant en adéquation les emplois avec les besoins réajustés en termes de services, la lutte contre l'absentéisme et le maintien dans l'emploi, et enfin la maîtrise du recours aux remplacements temporaires et aux heures supplémentaires.

Enfin, les moyens de certaines politiques publiques seront à nouveau affirmés, et une enveloppe de 196 704 euros est prévue pour des créations de postes en 2025, notamment à la police municipale avec trois embauches liées à la mise en place de police municipale coopérative (162 000 euros), mais également la propreté urbaine et le périscolaire.

1.2.2 Les charges à caractère général

La raison principale de cette hausse est, comme les dernières années, l'inflation, qui continue d'impacter de nombreuses dépenses (fournitures, prestations d'entretien maintenance et réparations, nettoyage des locaux, transport scolaire, encadrement des services périscolaires, ou encore assurances).

Les explications qui suivent se concentreront sur les postes les plus importants et sur les plus grandes variations.

Après des années marquées par une très forte hausse des dépenses d'énergie (électricité, gaz), l'année 2024 a connu une baisse, et ce mouvement va se poursuivre en 2025. Les prix restent toutefois encore supérieurs aux niveaux d'avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

La prévision au BP 2025 est arrêtée à 1 224 180 euros, en progression de 126 150 euros par rapport au BP 2024. Cette situation s'explique par le décalage de la facturation du dernier trimestre 2024 sur l'exercice 2025. Alors que dans le même temps deux éléments apparaissent comme fortement favorable pour la collectivité : d'une part, une baisse des prix des marchés de fourniture d'énergie dans le cadre de marchés groupés en lien avec MATEC 57 – l'agence technique du Département de la Moselle ; d'autre part, la poursuite des efforts d'économies grâce aux investissements de performance énergétique réalisés en 2024 et qui seront encore poursuivis en 2025 (installations de leds pour l'éclairage public et isolation des bâtiments municipaux à l'image des écoles élémentaires Pasteur et Brioux).

Les prestations de services correspondent en grande partie aux dépenses pour l'animation et la restauration périscolaires. L'augmentation du prix des repas à la cantine (plus 46 685 euros entre le BP 2024 et le BP 2025), n'aura aucune répercussion sur le tarif facturé aux familles. En effet, le coût réel d'une inscription d'un enfant pour la pause méridienne, incluant le prix du repas, les fluides et les frais de personnel, s'élève à 12,50 euros. Les familles, quant à elles, paient un tarif compris entre 4,15 euros et 5,45 euros, selon leur quotient familial. Par ailleurs, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) continue de se démarquer par son dynamisme et la qualité de ses prestations éducatives et ludiques. Offrant des activités variées et adaptées aux besoins des enfants, l'ALSH constitue un véritable atout pour les familles en période de vacances scolaires, en leur garantissant un encadrement structuré et épanouissant.

Les dépenses d'entretien et de réparation s'élèvent à un montant de 533 373 euros. Cette somme permet l'entretien des espaces verts et les dépenses d'entretien et maintenance des bâtiments, qui sont également en hausse, afin de renforcer les contrôles et les actions correctives et préventives en matière de toitures, de légionellose, de sécurité et de conformité.

Les frais du nettoyage externalisé des locaux vont s'élever à 169 732 euros.

Enfin, les dépenses d'assurance sont en hausse de 242 520 euros, en raison de la hausse des tarifs. Cette situation de forte hausse des prix des assurances concerne toutes les collectivités, en raison notamment de l'augmentation des catastrophes naturelles en lien avec le réchauffement climatique et face aux dégâts, à l'échelle nationale, intervenus à la suite de phénomènes de violences urbaines.

1.2.3 Les subventions versées

Les subventions de fonctionnement versées font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de 953 890 euros, en hausse de 34.5 % par rapport au BP précédent (704 440 euros). Ces subventions représentent 6.6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La municipalité affirmera à nouveau en 2025 son soutien aux associations et partenaires.

Ainsi, les contributions au CCAS connaît une hausse afin de maintenir leur situation financière à l'équilibre, cet établissement devant comme la ville absorber la hausse des charges de structures et en particulier les revalorisations statutaires et salariales mises en œuvre ces dernières années.

Malgré un contexte financier contraint, la municipalité fait le choix fort de maintenir son engagement en faveur de la culture, convaincue de son rôle essentiel dans la cohésion sociale et l'attractivité du territoire. La culture est un levier puissant d'épanouissement individuel et collectif, un vecteur d'éducation et un facteur d'animation locale qui bénéficie à tous les habitants. Parmi les événements emblématiques soutenus par la Ville, le festival jeune public *La Marelle*, organisé par le Théâtre DEST, illustre parfaitement cette ambition. En offrant aux enfants et aux familles des spectacles de grande qualité, accessibles à tous, ce festival contribue à éveiller la curiosité artistique dès le plus jeune âge et à renforcer le lien social. Maintenir ces subventions, c'est investir dans l'avenir, dans une ville dynamique et ouverte, où la culture reste un bien commun accessible à tous.

En matière de politique sportive, le soutien aux clubs amateurs comme de haut niveau sera maintenu en 2025 au niveau renforcé de 2024. Le budget est prévu à hauteur de 160 000 euros.

1.3 Le financement des investissements

Pour financer ses investissements, la Ville va s'appuyer sur un plan de cessions foncières, des subventions notifiées à percevoir et sur ses recettes propres. Comme indiqué plus haut, la Ville de Maizières-lès-Metz mobilisera pour cette année un emprunt de 3,5 millions d'euros qui sera fléché vers la construction de la nouvelle école du Val-Maidera. Le montant de la couverture de cet emprunt sera, à l'ouverture de l'école, assumé par les économies réalisées par la suppression de certaines navettes de transports scolaires.

Trois éléments sont mobilisés pour financer les investissements, qui pour rappel s'élèvent au BP 2025, hors remboursement du capital de la dette (512 000 euros), à 15 391 111,20 euros :

- Tout d'abord, l'épargne nette l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement s'élève à 5,9 M€ euros.
- Ensuite, les recettes réelles d'investissement (RRI) hors emprunt (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement, cessions), sont prévues à hauteur de 6 178 087,50 euros.
- Le recours à l'emprunt vient compléter ces ressources afin de couvrir la totalité du besoin de financement de la section d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2024	BP 2025
Restes à réaliser	3 486 439,80	2 948 477,50
FCTVA	320 000,00	400 000,00
Taxe d'aménagement	120 000,00	200 000,00
Produit des amendes de police	105 000,00	105 000,00
Subventions	86 240,00	811 600,00
Cessions	2 180 000,00	1 713 010,00
Emprunts	3 000 000,00	3 500 000,00
TOTAL RECETTES REELLES	9 297 679,80	9 678 087,50
Recettes d'ordre - Virement de la section de fonctionnement	5 586 684,31	5 969 928,38
Recettes d'ordre - Amortissements	1 000 000,00	1 100 000,00
Recettes d'ordre - Opérations patrimoniales	-	30 323,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	6 586 684,42	7 082 618,83
Résultat d'investissement reporté	289 679,42	-
TOTAL RECETTES	16 174 043,53	16 778 338,88

Présentation synthétique des recettes d'investissement en euros – Comparatif BP 2024/ BP 2025.

Ainsi, après avoir analysé ses capacités d'investissement, la Ville va porter à près de 21,7 millions d'euros ses investissements (PPI sur l'ensemble de la période 2025 et suivants), œuvrant ainsi à améliorer le quotidien des Maiziérois dans de nombreux domaines.

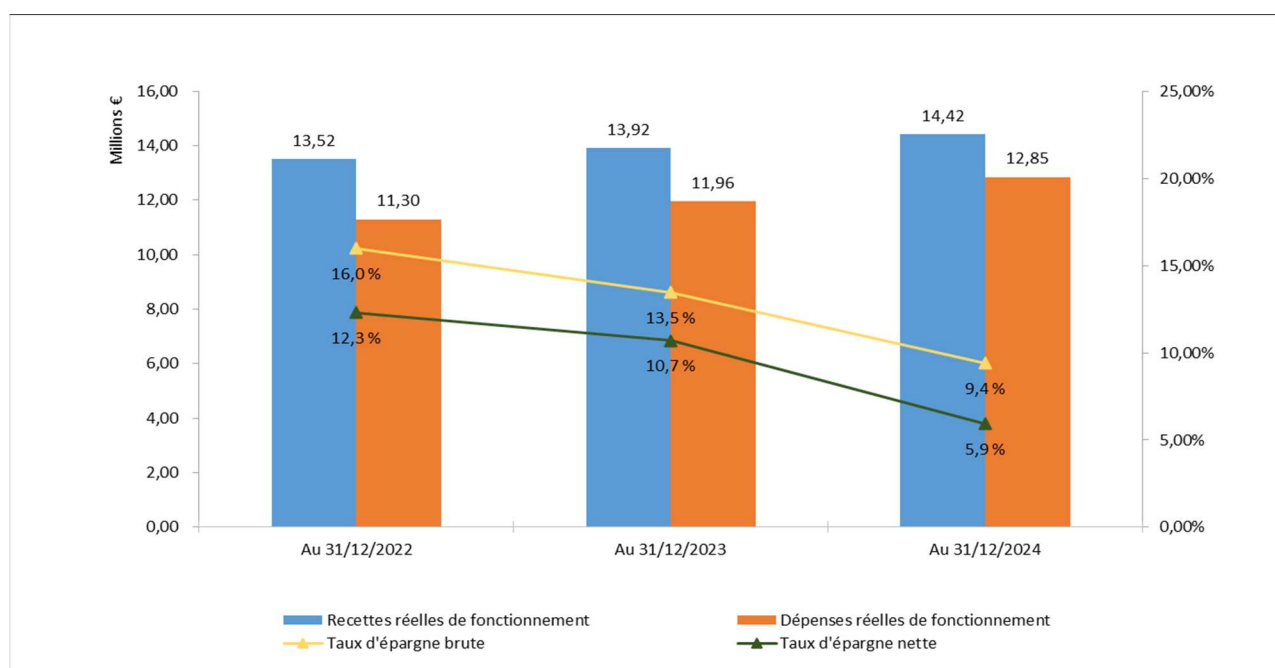
1.3.1 L'épargne nette

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette : elle représente l'épargne que la Collectivité peut consacrer au financement de ses nouvelles dépenses d'investissement. L'épargne nette suit l'évolution de l'épargne brute, corrigée par l'évolution du remboursement du capital de la dette liée au recours à l'emprunt.

Le maintien du niveau d'épargne nette pour assurer une part significative d'autofinancement des investissements constitue l'un des principaux enjeux pour la stratégie financière de la Ville de

Maizières-lès-Metz dans les années à venir. Il est nécessaire de garder à l'esprit que des éléments risquent d'impacter ces ratios à la baisse :

- Une tendance structurelle de progression plus rapide des dépenses de fonctionnement « à même niveau d'intervention » par rapport aux recettes.
- Un niveau du remboursement du capital appelé à augmenter encore sur les prochaines années au vu du profil « jeune » de la dette de la ville.
- Une probabilité forte de nouvelle mise à contribution des Collectivités locales au redressement des finances publiques nationales, qui pourrait conduire à des hausses de dépenses et à des baisses de recettes.



Evolution de l'épargne entre 2022 et 2024 en millions d'euros

Les mesures prises durant l'ensemble de ce mandat, affecté par une succession de crises importantes et différentes, ont permis de maintenir une épargne importante et de limiter le recours à l'emprunt, il sera donc possible d'absorber l'augmentation des dépenses d'investissement 2025 sans recourir de façon excessive à l'emprunt.

Cependant, les mesures nationales résultant de la Loi de Finances 2025 nécessiteront une vigilance particulière sur l'évolution du niveau d'épargne, et possiblement la nécessité de renforcer encore la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

1.3.2 Les produits de cession

Les produits de cessions sont attendus à 1 713 010 euros, un niveau élevé par rapport aux années passées.

La prévision comprend notamment une somme de 1,2 millions d'euros pour la cession du foncier de SORELOR au sein de la ZIL Nord et qui marquera un des premiers pas pour la requalification et le changement de destination de cet espace, qui deviendra le futur quartier gare avec une vocation affichée de tendre vers un écoquartier.

Sont par ailleurs prévues au budget 2024 la cession d'un délaissé rue de Toul (180 000 euros) ainsi que l'emprise de l'ancienne école De Lattre (300 000 euros), et diverses cessions parcelles dans la poursuite des actions menées ces dernières années, et dont certaines ont déjà fait l'objet de délibérations en conseil municipal.

1.3.3 Les subventions d'investissement reçues

Le produit des subventions d'investissement reçues hors RAR est porté à 916 600 euros en soutien aux divers projets communaux, en hausse par rapport aux exercices précédents, en cohérence avec la concrétisation en 2025 d'opérations cofinancées.

Pour les différents programmes inscrits au PPI, la Ville a déjà reçu un soutien de plus de trois millions d'euros avec la contribution de la Région Grand Est (500 000 euros), de la CAF de la Moselle (630 000 euros) et surtout du Département de la Moselle (2,2 millions d'euros) pour la construction du nouveau groupe scolaire et périscolaire. De plus, afin de soutenir la création de ce bel et indispensable équipement, le fonds européen FEDER a été sollicité pour un montant de deux millions d'euros.

La Ville est pleinement mobilisée afin de trouver, pour l'ensemble de ses projets, des financements complémentaires en s'appuyant sur les nouveaux dispositifs de l'Etat ou les nouveaux dispositifs mis en place par la Région ou le Département de la Moselle, ainsi qu'avec d'autres organismes comme la CAF de la Moselle.

Ainsi, le Département de la Moselle sera sollicité, dans le cadre du programme ambition Moselle, pour la rénovation de la rue du 4 Septembre et le parvis de la mairie à hauteur de 300 000 euros. Il en sera de même avec l'Agence de l'Eau (180 000 euros), qui interviendra aussi sur la première tranche de rénovation du quartier Falouche-Kennedy (50 000 euros).

1.3.4 L'emprunt

Comme indiqué dans le dernier Débat d'Orientation Budgétaire, le ratio de la dette par habitant a connu une progression en raison de la mobilisation d'un emprunt de trois millions cinq cent mille euros en 2023. Ce sont ainsi quatre millions cinq cent mille euros qui ont été empruntés depuis 2020.

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Estimation au 31/12/2025**
Population totale	11 795	11 892	11 890	11 825
Encours de la dette	4.291 M€	7.407 M€	6.906 M€	9.894 M€
Ratio de la dette par habitant	364 €	623 €	581 €	837 €
Ratio moyen de la strate *	800 €	800 €	801 €	801 €
* Source : DGFIP / Comptes individuels des collectivités Strate : communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) Le ratio moyen de la strate au 31/12/2023 n'est pas encore communiqué. Donnée identique qu'au 31/12/2022.				
** Hypothèse intégrant un emprunt de 3,5 Millions d'euros en 2025				

Evolution du ratio de la dette par habitant depuis 2022

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est exprimée en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des Collectivités locales. Il permet de déterminer le

nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la Collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Encours de la dette (A)	4 291 M€	7 407 M€	6 906 M€
CAF brute ou épargne brute (B)	2 164 M€	1 874 M€	1 356 M€
Ratio d'endettement (A/B)	2,0	4,0	5,1

Evolution du ratio de désendettement

A encours identiques, plus une Collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Ainsi, une Collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à quinze ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à onze - douze ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024
Encours de la dette au 01/01	4 783	4 293	3 790	4 291	7 407
Annuité en capital de la dette	490	503	499	384	502
Encours de la dette au 31/12	4 293	3 790	4 291	7 407	6 906
Montant des intérêts de l'exercice	85	72	58	77	206
Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute	2,0	1,9	2,0	4,0	5,1
Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute	2,2	2,1	1,8	2,3	5,5
Charge de la dette	3,7 %	3,9 %	3,7 %	2,8 %	3,5 %

Evolution de la capacité de désendettement entre 2020 et 2024

Il est à noter que dans le cadre du PLF 2018 a été évoquée la perspective d'un plafonnement de la capacité de désendettement sur une durée maximale de douze ans, plafond au-delà duquel le Préfet et les Chambres Régionales des Comptes (CRC) émettraient des préconisations de retour à l'équilibre, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette règle, si elle n'est pas devenue contraignante, n'en demeure pas moins un seuil d'alerte vis-à-vis de l'endettement des Collectivités.

Pour la Ville de Maizières-lès-Metz, la totalité de la dette pourrait être remboursée en un peu plus de cinq ans sous la condition de la mobilisation totale de l'épargne brute au 31 décembre.

La Ville présente donc au 31 décembre 2024, une capacité de désendettement satisfaisante car très largement éloignée du seuil de vigilance de douze ans. La moyenne nationale des Villes de la même strate était de 6,2 ans en 2021.

Comme cela a déjà été évoqué à de nombreuses reprises à l'occasion des DOB précédents en Conseil municipal, la nécessité de recourir à l'emprunt dans les années à venir entraînera automatiquement

une augmentation de l'annuité de la dette, de son encours et une dégradation des indicateurs tels que le ratio de la dette par habitant ou la capacité de désendettement communal.

Il est intéressant de noter que ces derniers sont très en deçà des moyennes nationales et locales des Villes de la même strate. Cette situation conduit à relativiser substantiellement la tendance de dégradation de ces indicateurs.

L'épargne brute reste, quant à elle un élément incontournable d'analyse, car elle mesure la capacité à couvrir certaines dépenses obligatoires telles que le remboursement du capital de la dette ; et elle est le premier élément d'analyse de la capacité d'autofinancement.

Ainsi, sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses et d'un dynamisme des recettes relativement plus important que ces dernières années (l'inflation fait mécaniquement progresser les recettes fiscales), l'épargne brute devrait rester à des niveaux très satisfaisants.

Au cours de l'exercice 2025, la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite souscrire un emprunt de trois millions et demi d'euros pour compléter les subventions et les moyens propres destinés à la construction du nouveau groupe scolaire et périscolaire du Val-Maidera.

Le rapport du Budget Primitif intègre une situation où l'ensemble de cet emprunt serait mobilisé auprès des acteurs classiques du marché (taux d'intérêt actuellement proposés entre 3,5% et 3,75%) et n'intègre pas une proposition de financement alternative par les acteurs institutionnels que la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite mobiliser (Caisse des Dépôts).

La mobilisation de cet emprunt – suivant un certain nombre de conditions (temporalité, taux d'intérêt, date de mobilisation) - pourrait nous amener aux ratios suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2024	Estimation au 31/12/2025*
Encours de la dette au 01/01	7 407	6 906
Annuité en capital de la dette	502	512
Encours de la dette au 31/12	6 906	9 894
Montant des intérêts de l'exercice	206	206
Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute	5,1	10,4
Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute	5,5	7,2
Charge de la dette	3,5 %	3,3 %

*Hypothèse intégrant un emprunt de 3,5 Millions d'euros en 2025 avec une première échéance en 2026

La mobilisation de cet emprunt de trois millions et demi d'euros ferait évoluer le ratio de la dette par habitant aux alentours du niveau de la moyenne nationale des Communes de la même strate.

Tout en accélérant le rythme des investissements, le recours modéré à l'emprunt permet de contenir l'évolution de l'encours de dette et donc des annuités de remboursement qui impactent à la baisse le niveau d'épargne et en conséquence la capacité d'investissement future de la Ville.

1.4 Les dépenses d'investissement

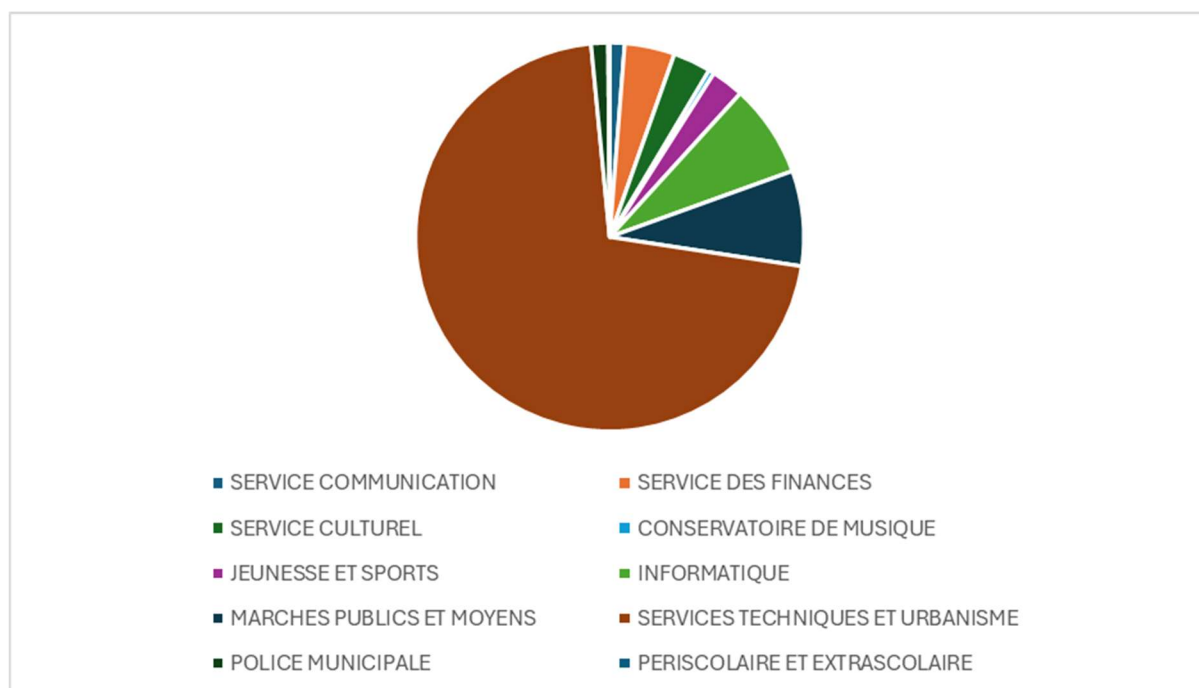
1.4.1 Les dépenses d'équipement directes

Les « immobilisations en cours » comportent les dépenses d'investissement les plus conséquentes : Les travaux relatifs aux constructions représentent la part la plus importante des dépenses d'investissement, avec un montant de dépenses inscrit au BP 2025 de 5 709 641,85 euros. Ce niveau élevé, et en forte augmentation, s'explique par la concrétisation en 2025 de plusieurs engagements de l'équipe municipale, ainsi que par l'accélération des travaux de rénovation énergétique et la poursuite de la remise en état du patrimoine.

Les dépenses d'installations, matériels et outillages techniques comprennent notamment la rénovation de l'éclairage public et des réseaux associés, que la municipalité souhaite encore accélérer et qui s'élèvera à 4 517 138,78 euros en 2025.

Les autres immobilisations corporelles comportent notamment le renouvellement du parc automobile (57 000 euros), l'acquisition d'équipements informatiques (29 811 euros).

Entre la section de fonctionnement et les grands projets se trouvent les crédits de la section d'investissement gérés hors AP/CP qui permettent aux différents services municipaux de mener à bien de nombreux projets. L'exercice 2025 devrait mobiliser près de 1,8 millions d'euros de crédits d'investissement classiques.



Présentation des crédits d'investissement des services

GESTIONNAIRE	BP 2025
SERVICE COMMUNICATION	21 600
SERVICE DES FINANCES	72 750
SERVICE CULTUREL	55 000
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	8 000
JEUNESSE ET SPORTS	47 600
INFORMATIQUE	134 900
MARCHES PUBLICS ET MOYENS	138 251
SERVICES TECHNIQUES ET URBANISME	1 239 400
POLICE MUNICIPALE	24 753
PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE	2 120

Répartition des crédits d'investissement par service hors AP/CP – montant en euros

1.4.2 Le remboursement de la dette

Le remboursement du capital de la dette est attendu à 512 000 euros pour cet exercice budgétaire. Compte-tenu de l'absence d'extinction d'emprunts anciens et de la volonté de souscrire un nouvel emprunt lors de cet exercice, le niveau de remboursement devrait connaître une augmentation au cours des prochains budgets.

2. Un budget aux services des Maiziérois et des générations futures

Dans le contexte économique perturbé et peu favorable, l'élaboration du budget s'est faite autour de thématique et de valeurs chères à la Municipalité : sécurité, jeunesse, préservation de l'environnement, amélioration du patrimoine, culture et sport.

2.1 Semer les graines pour les générations futures : « Maizières-lès-Metz : Nouvelle Génération »

Les rénovations thermiques des écoles élémentaires Pasteur et Brieux touchent à leur fin (346 000 euros). Ces investissements ont permis de moderniser et de prendre en compte les enjeux énergétiques avec une accélération de la transition écologique. Les élèves et les personnels seront ainsi accueillis dans des bâtiments mieux adaptés et qui verront une baisse de 20% de leurs dépenses liées au chauffage. De plus, les travaux de peinture et de changement de sols se déroulent à l'école de Brieux (330 000 euros) et ils vont commencer à l'école Pasteur à la fin du premier semestre (344 000 euros).

A la suite du choix du cabinet d'architecture Paul Le Quernec, le projet de l'école du Val-Maidera suit son cours et les travaux devraient démarrer à la fin de l'hiver. Ce futur groupe scolaire et périscolaire permettra de conjuguer les notions de Nature et de Culture, chères à la vision éducative de la Municipalité. 5,6 millions d'euros sont prévus cette année pour la construction de ce phare éducatif, dont le centre de gravité de cet établissement de treize classes sera un jardin organisé en patio géant, qui apportera une vue paysagère et la lumière naturelle dans tout l'établissement.

Les écoliers maiziérois pourront compter sur des moyens conséquents mis à leur disposition (474 532 euros) afin d'assurer aux enfants un cadre d'apprentissage optimal. Les moyens humains sont aussi une priorité avec le maintien d'un taux de présence d'un adulte par classe.

La Ville de Maizières-lès-Metz accorde aussi une importance particulière aux actions périscolaires et extrascolaires (482 025 euros prévus en dépenses de fonctionnement au BP 2025) afin de garantir un accueil de qualité aux enfants. Concernant la pause méridienne, l'augmentation du prix des repas à la cantine, n'aura aucune répercussion sur le tarif facturé aux familles. En effet, le coût réel d'une inscription d'un enfant pour la pause méridienne, incluant le prix du repas, les fluides et les frais de personnel, s'élève à 12,50 euros. Les familles, quant à elles, paient un tarif compris entre 4,15 euros et 5,45 euros, selon leur quotient familial. Par ailleurs, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) continue de se démarquer par son dynamisme et la qualité de ses prestations éducatives et ludiques. Offrant des activités variées et adaptées aux besoins des enfants, l'ALSH constitue un véritable atout pour les familles en période de vacances scolaires, en leur garantissant un encadrement structuré et épanouissant.

La Culture est un pilier essentiel de la politique municipale, contribuant à l'épanouissement des habitants et à la vitalité du territoire. La Ville de Maizières-lès-Metz met en place une offre culturelle ambitieuse et accessible à tous, structurée autour de trois établissements majeurs : le Conservatoire, le TRAM et la Médiathèque. Ces trois équipements disposent de budgets de fonctionnement conséquents – respectivement 25 075 euros, 115 150 euros et 45 230 euros dont 16 000 euros pour l'achat de nouveaux documents - pour assurer pleinement leurs missions et proposer des activités

variées et de qualité. Ils sont des lieux d'éveil, d'échange et de découverte, favorisant l'accès à la Culture pour tous les publics. Ces sommes ne prennent pas en compte les dépenses liées aux Ressources Humaines et aux coûts des structures.

L'un des dispositifs phares de la Ville est le Parcours Culturel (21 900 euros), qui permet à tous les enfants scolarisés en élémentaire de bénéficier d'actions culturelles adaptées et enrichissantes. Par exemple, des séances musicales ont été organisées pour la préparation du concert "Musique féérique" au TRAM. Par ailleurs, la Municipalité soutient activement les spectacles jeune public au TRAM, garantissant ainsi une offre adaptée aux familles et contribuant à l'éveil artistique des plus jeunes.

Malgré le défi financier, la Ville de Maizières-lès-Metz affirme son engagement en faveur de la Culture. Celle-ci ne saurait être une variable d'ajustement en période de contraintes budgétaires, car elle joue un rôle central dans la cohésion sociale et le dynamisme local.

Cette politique culturelle s'inscrit pleinement dans le cadre de l'ambition « Nouvelles Générations ». La Ville réaffirme ainsi sa volonté de faire de la culture un levier d'épanouissement individuel et collectif, au service de toutes les générations. Grâce à ces initiatives, Maizières-lès-Metz demeure un territoire d'innovation culturelle, où chaque habitant peut s'approprier et vivre pleinement la culture.

La politique menée en matière sportive reflète également la volonté de la municipalité de développer le bien vivre ensemble, l'esprit de cohésion, et la santé. Le soutien aux clubs sportifs, qu'ils soient amateurs ou de haut niveau, sera maintenu en 2025 au niveau renforcé de 2024. La Ville souhaite en effet marquer sa volonté d'accompagner les clubs de manière concrète et pérenne en permettant à ces derniers de conserver une situation financière la plus saine possible, de ne pas mettre en péril leur fonctionnement, et de pérenniser voire développer leurs projets sportifs. L'un des enjeux pour 2025 sera notamment de poursuivre et soutenir la dynamique issue des jeux olympiques et paralympiques.

2.2 Une commune investie dans la protection des citoyens

Les moyens concernant la sécurité seront à nouveau renforcés en 2025, avec le passage des effectifs à huit policiers municipaux en raison de la création de la police municipale coopérative, et la poursuite du déploiement de la vidéoprotection. Les coopérations avec les autres services de sécurité et de prévention (gendarmerie nationale, bailleurs, prévention spécialisée, protection de l'enfance) seront renforcées.

Concernant la vidéoprotection, l'année 2025 verra la poursuite du plan de déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection, avec la volonté de consolider et compléter le maillage des différents quartiers. Ce sont ainsi 20 000 euros qui sont prévus au budget 2025 pour ces nouvelles installations.

Enfin, l'exigence visant à ce que les agents de Police Municipale soient dotés de moyens adaptés à la variété de leurs missions, se traduit par l'acquisition d'équipements et d'armement (21 000 euros) pour leur permettre de les accomplir de manière sécurisée.

2.3 Œuvrer pour un environnement et un développement durable

La préservation du patrimoine communal et son amélioration est également l'une des priorités de la Municipalité. Elle verra, cette année, la mobilisation de 300 000 euros pour les changements des luminaires de l'éclairage public pour des leds. Ces travaux se dérouleront notamment dans le quartier

des Ecart. Il est important de souligner que les ampoules leds consomment jusqu'à 80% de moins d'énergie que les éclairages traditionnels (comme les ampoules à incandescence ou au sodium). Elles produisent la même quantité de lumière pour une fraction de la consommation d'électricité, ce qui permet des économies substantielles sur les factures d'énergie. De plus, les ampoules leds ont une durée de vie beaucoup plus longue que les ampoules classiques, allant de 30 000 à 100 000 heures contre environ 10 000 heures pour les ampoules au sodium. Cela réduit de manière significative les coûts de maintenance et de remplacement, diminuant la fréquence des interventions sur les équipements publics. En outre, ces ampoules offrent une lumière plus claire, uniforme et de meilleure qualité, ce qui améliore la visibilité et la sécurité dans les espaces publics. Cette tranche de travaux s'inscrit dans une politique globale qui a mobilisé plus de 210 000 euros sur les derniers exercices budgétaires et qui devrait se terminer en 2027.

Dans la poursuite d'efforts engagés en 2024, la Ville de Maizières-lès-Metz prévoit de consacrer un investissement de 55 000 euros pour moderniser l'éclairage technique de la salle festive du TRAM avec des équipements LED. Cet investissement est important car il permettra :

- Un gain énergétique significatif : les ampoules LED consomment jusqu'à 80 % d'énergie en moins que les systèmes traditionnels, contribuant ainsi à la maîtrise des dépenses énergétiques de la Collectivité.
- Un meilleur confort visuel pour les artistes et le public : les LED offrent un éclairage plus précis et modulable, essentiel pour les mises en scène et les performances artistiques.
- Une démarche écologique : en réduisant la consommation d'électricité et la fréquence de remplacement des équipements, la Ville poursuit son engagement en faveur du développement durable.
- Une salle de spectacle plus moderne et performante : cette transition garantit une infrastructure à la pointe de la technologie, capable d'accueillir des événements culturels dans les meilleures conditions techniques.

40 000 euros permettront de maintenir un haut niveau de service sur la gestion des eaux pluviales. Cette somme semble faible, mais il est nécessaire de se rendre compte que les effets des décisions ambitieuses prises au sein du Plan Local d'Urbanisme (infiltration à la parcelle), les opérations de requalification urbaine (Cœur de Ville, Eiffage, RIG) et les travaux sur le patrimoine municipal (voiries et bâtiments) ont fait diminuer drastiquement les rejets dans les réseaux d'eau pluviale et ont donc contribué à améliorer durablement la situation.

Le renforcement de la propreté urbaine et des espaces verts, pour améliorer le cadre de vie. La Commune a signé deux conventions avec ALCOME et CITEO. Ces partenariats permettent d'intensifier le ramassage des mégots et de lutter plus efficacement contre les déchets abandonnés diffus. Grâce à ces conventions, la Collectivité bénéficie d'un soutien opérationnel et financier, permettant de compenser une partie des coûts liés à ces actions tout en renforçant leur efficacité sur le terrain.

Projet d'envergure et symbolique (155 000 euros) la végétalisation d'une partie de l'ancien cimetière a commencé et c'est une démarche aux bénéfices économiques et écologiques. En effet, un cimetière classique, composé majoritairement d'allées minérales et de surfaces bétonnées, nécessite un entretien régulier, notamment le désherbage et le nettoyage. La végétalisation, en remplaçant une partie des zones minérales par des espaces enherbés ou des plantations pérennes, réduit ces besoins. Les allées et revêtements bétonnés ou en gravier subissent des dégradations dues aux variations climatiques et à l'érosion naturelle.

La végétation permet donc de réduire les effets des écarts de température en limitant le phénomène d'îlot de chaleur, ce qui diminue l'usure des structures et protège les sols de l'érosion causée par le ruissellement des eaux de pluie. Un cimetière plus vert et esthétique offre un cadre plus apaisant aux

visiteurs. Cette amélioration devrait permettre d'augmenter la satisfaction des familles, qui perçoivent un cadre plus harmonieux et respectueux du repos des défunts. Les cimetières peuvent devenir de véritables refuges pour la faune et la flore locale. En remplaçant certaines surfaces artificielles par des prairies fleuries, des haies champêtres ou des plantations d'arbres, la commune favorise :

- le retour des insectes pollinisateurs (abeilles, papillons).
- La présence d'oiseaux insectivores qui régulent naturellement certaines populations de nuisibles.
- L'installation de petits mammifères comme les hérissons, précieux alliés dans la lutte contre les limaces et insectes indésirables.

La végétalisation d'une partie du cimetière s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. En plus des économies générées sur l'entretien et l'arrosage, elle apporte des bénéfices écologiques indéniables : biodiversité renforcée, meilleure gestion des eaux pluviales et contribution à la lutte contre le réchauffement climatique. Dans un contexte de transition écologique et d'optimisation budgétaire, ce projet apparaît comme une initiative à la fois responsable et porteuse de sens pour la commune et ses habitants.

En outre, 50 000 euros seront consacrés à la réalisation du Parc Paysager et à la mise en valeur de la faune et de la flore s'y trouvant. Cette somme permettra l'aménagement de cheminements piétonniers, la création d'aménités pour le lézard des murailles et la pie grièche ainsi que la mise en place de panneaux pédagogiques.

2.4 Proximité et accompagnement des habitants

L'attractivité et le dynamisme de la ville passent notamment par son urbanisme. Pour répondre aux besoins de ses habitants et aux évolutions socio-démographiques, la Ville de Maizières-lès-Metz poursuit ses efforts afin de proposer une offre de logements d'une part adaptée aux besoins des ménages et d'autre part inscrite dans un cadre de vie de qualité.

A l'heure où les enjeux de transition écologique sont prédominants dans la société, les projets de développement urbain vont avant tout chercher à reconvertir les friches, densifier les dents creuses et les cœurs d'îlots. A ce titre, deux opérations sont en cours, la première sur la Zone Industrielle Légère Nord – Route de Thionville, et la deuxième en lieu et place de l'ancienne usine Eiffage (Voie Romaine). Ces opérations font suite à une stratégie menée par la Ville de Maizières-lès-Metz depuis de nombreuses années : reconvertir les anciennes friches industrielles par des logements et éviter les activités occasionnant des nuisances en cœur de ville. A terme, les nouveaux logements aux typologies diversifiées se situeront dans un cadre de vie où les espaces verts auront une présence importante et au milieu d'une circulation apaisée.

Autre projet de requalification : 523 000 euros sont fléchés pour le lancement de la réfection du quartier Falouche-Kennedy. L'objectif principal de ce projet est de rendre les espaces publics plus qualitatifs et plus adaptés aux usages et aux attentes des habitants, plus durables, et résilients face aux enjeux climatiques. La Municipalité souhaite réaliser une réelle amélioration de la qualité des espaces publics avec la remise en état des zones urbaines dégradées tout en déployant un effort de végétalisation sur ces zones. Ainsi, pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie et lutter contre les risques d'inondation, des zones de circulation (trottoirs, places) seront aménagées avec des matériaux perméables (graviers, pavés, dalles drainantes). Cela sera complété par l'aménagement de jardins pluviaux, qui permettront de capter l'eau de pluie et de la redistribuer de manière naturelle, tout en embellissant le quartier. Ce projet de requalification urbaine du quartier vise à le transformer durablement en un espace plus agréable à vivre et résilient face aux défis du changement climatique. Il permet non seulement de répondre aux enjeux environnementaux (réduction des îlots de chaleur,

gestion de l'eau, transition énergétique) mais aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants, en créant un cadre de vie plus agréable et plus sain. Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable et d'innovation environnementale, avec des retombées positives sur le long terme.

Les travaux d'aménagement de la voirie seront portés à 2 900 000 euros, afin de poursuivre l'amélioration de la sécurité de la voirie, du confort des usagers et de procéder à des opérations d'entretien. Cette somme permettra de clôturer, en lien avec Rives de Moselle, la réfection de la rue des Fleurs (573 000 euros), la reprise de la rue du 4 septembre et l'aménagement du parvis devant l'Hôtel de Ville (1 800 000 euros) et. 312 000 euros se verront affecter aux travaux quotidiens afin de garantir un cadre de vie agréable aux Maiziérois.

Dans la poursuite du travail engagé en 2024, 15 000 euros sont prévus pour poursuivre la refonte du site internet de la Ville et du TRAM. Un site web constitue bien souvent la première entrée des habitants dans nos services publics. Il est essentiel qu'il soit :

- Ergonomique : navigation fluide et intuitive, adaptée à tous les publics.
- Accessible : compatible avec les différents supports (ordinateurs, tablettes, smartphones).
- Pratique : accès simplifié aux démarches administratives, aux actualités municipales et aux informations essentielles.

Cet investissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour offrir un service numérique à la hauteur des attentes des habitants, facilitant ainsi leur quotidien et renforçant le lien entre la Collectivité et ses administrés. La nouvelle version de ce portail numérique devrait être mise en ligne courant de ce premier trimestre.

Investir dans des infrastructures adaptées, c'est garantir des conditions de travail sécurisées pour les agents, mais aussi assurer un meilleur entretien des espaces publics, au bénéfice de tous les habitants. Ainsi, dans un souci d'amélioration des conditions de travail des agents municipaux et d'optimisation de la gestion des ressources, une enveloppe de 200 000 euros sera affectée à des travaux au sein du Centre Technique Municipal (CTM). Cet investissement répond à plusieurs enjeux majeurs :

- Amélioration des conditions de travail et de l'organisation avec la création de bureaux. Actuellement, les responsables du CTM ne disposent pas d'espaces de travail adaptés pour assurer la coordination des équipes et le suivi des interventions. La création de bureaux dédiés permettra une meilleure organisation et efficacité dans la gestion des missions. En outre, ce projet permettra aussi la mise en place de sanitaires adaptés. Il est indispensable de garantir aux agents des infrastructures sanitaires conformes aux normes en vigueur et adaptées à leurs besoins. Cet aménagement s'inscrit dans une démarche d'amélioration des conditions de travail et de respect de nos obligations réglementaires.
- Modernisation et optimisation du magasin avec son agrandissement. En effet, le stockage des matériels et des fournitures est actuellement contraint par un espace inadapté, entraînant une gestion inefficace des stocks. L'agrandissement du magasin permettra d'améliorer l'organisation et l'accessibilité des équipements. Grâce à cet aménagement, nous pourrions mettre en place des outils de suivi plus performants, réduire les pertes et optimiser les achats. Une gestion centralisée et rationalisée des fournitures et équipements entraînera à terme des économies de fonctionnement significatives pour la Commune.
- Un investissement durable et stratégique Cet investissement répond à une logique de long terme en modernisant un équipement structurant pour les services municipaux. Il s'inscrit dans une démarche de qualité de service, avec un impact positif sur l'efficacité des interventions techniques et la maîtrise des dépenses publiques.

La Ville fait le choix d'une politique d'investissement responsable, tournée vers l'amélioration des conditions de travail de ses agents et l'optimisation des ressources communales. Ainsi, la création de quais de déchargement (420 000 euros) afin de réduire les risques d'accident, prévenir les risques psycho-sociaux et optimiser l'efficacité du service. En outre, la création d'un local de stockage au COSEC (30 000 euros) et la mise en place de box de stockage (14 000 euros) pour les matériaux en vrac concourront à une meilleure gestion en évitant les déplacements de machines entre deux sites et en permettant l'achat de certains matériaux en gros volume.

L'année écoulée a vu la concrétisation du projet de mutualisation des services chargés de la commande publique de Rives de Moselle et de la Ville de Maizières-lès-Metz, effective depuis le 1er mai 2024.

Dans ce cadre, le mécanisme des groupements de commandes s'est accéléré avec la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville de Maizières-lès-Metz et la Communauté de Communes Rives de Moselle. Plusieurs marchés ont déjà été conclus au titre de ce groupement (notamment : travaux sur les réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales, fourniture et installation des panneaux de signalisation verticale, fourniture de vêtements de travail et équipements de protection individuelle).

L'année 2025 verra se poursuivre les projets d'achats en groupement de commandes avec l'EPCI et les Communes volontaires comme ce fut déjà le cas en 2024. Il s'agit principalement des projets suivants : fournitures administratives, fournitures de papier pour imprimantes et photocopieurs, fournitures scolaires, acquisition de produits d'entretien, prestations de vérifications périodiques réglementaires. En fonction des besoins exprimés, de nouveaux projets d'achats groupés pourront voir le jour en 2025.

La ville organise également de nombreuses manifestations tout au long de l'année, à destination de ses habitants, parmi lesquelles :

- La Chasse aux Œufs.
- Les feux de la Saint-Jean.
- La fête Nationale et son traditionnel feu d'artifice.
- La brocante nocturne en partenariat avec l'association du Point Jeunes.
- La Saint-Nicolas.
- Les dimanches de l'avent.

L'ensemble de ces actions démontre la volonté de la Municipalité de concilier rigueur budgétaire et maintien d'un service public de qualité, au bénéfice de tous les habitants.

2.5 Un Plan Pluriannuel d’Investissement qui répond aux défis de demain

INTITULE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT				
	Montant total des autorisations de programme votées au 06/12/2024	Actualisation des projets	Montant total des autorisations de programme au Projet de BP 2025	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2024)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2026	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2027	Restes à financer (exercices 2025 et suivants)
Travaux divers d'aménagement de la voirie - ancien programme CLOTURE	4 269 761,06 €	-14 759,00 €	4 255 002,06 €	4 255 002,06 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux divers d'aménagement de la voirie - nouveau programme	5 301 845,75 €	-508 331,88 €	4 793 513,87 €	707 270,74 €	2 915 414,70 €	1 170 828,43 €	0,00 €	4 086 243,13 €
Construction d'un groupe scolaire et d'un périscolaire au Val Mainera	14 049 645,11 €	995 085,01 €	15 044 730,12 €	788 126,06 €	5 628 973,81 €	5 473 420,00 €	3 154 210,25 €	14 256 604,06 €
Aménagement d'un accueil périscolaire et extra scolaire rue Sainte Marie	2 365 491,31 €	-38 356,18 €	2 327 135,13 €	2 314 784,16 €	12 350,97 €	0,00 €	0,00 €	12 350,97 €
Construction d'un accueil périscolaire et extra scolaire au Parc Dany Mathieu	2 094 090,04 €	-12 806,51 €	2 081 283,53 €	2 074 090,17 €	7 193,36 €	0,00 €	0,00 €	7 193,36 €
Réhabilitation du Complexe Sportif Camille Mathieu	3 109 192,69 €	-41 724,68 €	3 067 468,01 €	2 820 204,42 €	247 263,59 €	0,00 €	0,00 €	247 263,59 €
Réaménagement du quartier Kennedy	2 779 027,64 €	-1 703 196,02 €	1 075 831,62 €	50 734,12 €	523 097,50 €	502 000,00 €	0,00 €	1 025 097,50 €
Mise en valeur du patrimoine municipal	3 482 479,85 €	-165 740,68 €	3 316 739,17 €	1 391 223,27 €	1 325 515,90 €	300 000,00 €	300 000,00 €	1 925 515,90 €
Travaux d'aménagement, d'entretien et réparation des réseaux d'eaux pluviales	616 496,48 €	0,00 €	616 496,48 €	464 645,78 €	40 000,00 €	111 850,70 €	0,00 €	151 850,70 €
TOTAL	38 068 029,93 €	-1 489 829,94 €	36 578 199,99 €	14 866 080,78 €	10 699 809,83 €	7 558 099,13 €	3 454 210,25 €	21 712 119,21 €

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Maizières-lès-Metz a mis en place un Programme Pluriannuel d’Investissements (PPI) permettant un pilotage précis des opérations d’investissement et de leurs prévisions de décaissement sur la période du mandat.

Le CGCT dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d’investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, plus couramment rencontrés sous le sigle AP/CP. S’inscrivant dans une logique de gestion pluriannuelle des opérations d’investissement, l’utilisation de la technique des AP/CP, établie sur le fondement des dispositions des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, permet au pouvoir adjudicateur de ne pas faire supporter à son budget primitif l’intégralité d’une dépense pluriannuelle mais uniquement les dépenses à régler au cours de l’exercice budgétaire.

Dès lors, les autorisations de programme – AP – sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement – CP – par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l’exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Aussi, l’équilibre budgétaire de la section d’investissement sur l’exercice s’apprécie en tenant compte des seuls CP.